



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0207

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour son programme d'actions 2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneire, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneire), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0207**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour son programme d'actions 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La coopération entre la Ville de Jéricho, la Ville de Lyon et la Communauté urbaine de Lyon a été initiée lors de la "rencontre des Maires pour la Paix", en décembre 2004 à Lyon. Pour la période 2014/2016 une convention de coopération formalise les engagements opérationnels que la Ville de Jéricho, la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lyon ont défini conjointement.

Le champ couvert par la convention concerne les domaines de coopération communautaire des services urbains, du développement des relations avec les acteurs locaux impliqués dans des projets de coopération avec Jéricho et du développement économique et touristique, avec l'appui de l'Office du Tourisme de Lyon.

La Cisjordanie regroupe de très nombreux sites culturels et historiques d'intérêts majeurs qui attirent un nombre important de visiteurs chaque année. Cependant, la présence de ces touristes n'a qu'un faible impact économique sur les territoires, car la structuration touristique est embryonnaire.

Fort de cette richesse architecturale et historique, les territoires palestiniens sont inscrit dans un projet de circuit touristique d'envergure dans le Moyen-Orient (Turquie, Jordanie, Israël, Égypte, Syrie, Territoires Palestiniens): "Le sentier d'Abraham". Ce "sentier d'Abraham" a été conçu par l'association internationale "Abraham Path Initiative", fondée en 2007 par l'université d'Harvard. Le principe qui guide la réalisation de ce "sentier d'Abraham" sur l'ensemble des territoires concerné est d'accompagner la structuration de l'activité touristique par les autorités locales, en co-production avec les acteurs locaux et les collectivités locales.

Dans les Territoires Palestiniens, l'association palestinienne "Masar Ibrahim al Khalil", est en charge du "sentier d'Abraham". En 2011, l'association Masar Ibrahim Al-Khalil sollicite l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT), pour les accompagner dans la mise en place du "sentier d'Abraham" sur les 182 kilomètres en Cisjordanie, et plus particulièrement entre Hébron et Jéricho en passant par Bethléem. Depuis 40 ans, l'AFRAT est un centre de formation aux métiers du tourisme, ainsi qu'un centre d'accompagnement de projet à destination du monde rural et de la montagne.

Plusieurs collectivités françaises sont impliquées dans ce projet par leur coopération avec les villes palestiniennes : le Conseil général de l'Isère et le Gouvernorat de Bethléem, le Conseil régional de Rhône-Alpes et le Gouvernorat de Jéricho, le Conseil régional de Provence-Alpes Côtes d'Azur et le Gouvernorat d'Hébron, la Ville de Grenoble et la Ville de Bethléem, les villes de Besançon et de Neuchâtel, les Villes de Gières et de Romans avec la ville de Beit Sahour et la Communauté urbaine avec la Ville de Jéricho.

Le Conseil général de l'Isère partenaire du Gouvernorat de Bethléem finance les premières missions préparatoires et est chef de file du projet global "d'Accompagnement et structuration du tourisme rural de randonnée en faveur des populations locales autour du sentier d'Abraham" pour les collectivités partenaires.

L'AFRAT apporte son expertise en matière de renforcement des compétences des acteurs locaux palestiniens, facilite le dialogue entre les autorités locales palestiniennes, les acteurs privés et sociaux et anime le partenariat global. L'association accompagne la formalisation et la capitalisation des savoirs et savoir-faire acquis en cours de projet. Pour cela, elle compte sur une équipe projet et sur des experts au siège en charge de l'appui technique, méthodologique et du suivi lors des missions.

a) - Objectifs

La Communauté urbaine développe une politique de solidarité internationale et de rayonnement international en s'appuyant à la fois sur des programmes de coopération décentralisée avec plusieurs villes du monde et sur un soutien aux acteurs de la solidarité internationale intervenant dans les mêmes zones géographiques. Relier notre politique de solidarité internationale aux acteurs de la société civile permet à la fois de mieux informer nos populations sur nos actions de coopération et de les impliquer dans nos programmes de coopération.

Dans le cadre du projet "sentier d'Abraham", il est envisagé la création d'une exposition photo itinérante à destination des collectivités françaises partenaires du projet, permettant d'informer et de sensibiliser les habitants de chaque collectivité. La sensibilisation à la politique de solidarité internationale de la Communauté urbaine, sur laquelle nos concitoyens sont régulièrement informés, vise à intéresser tous les publics aux enjeux de l'internationalisation de la Communauté urbaine.

Le programme "sentier d'Abraham" est une action de structuration du tourisme et une opportunité pour le développement économique des territoires palestiniens. Les actions envisagées dans le cadre de ce projet viennent alimenter la connaissance des besoins de Jéricho en termes de développement touristique et renforcer les capacités d'accompagnement de la Communauté urbaine en direction de notre ville partenaire, notamment sur les circuits touristiques et la formation des guides. Pour les atteindre, la Communauté urbaine souhaite soutenir l'association AFRAT pour la mise en œuvre de son projet.

Enfin, ce projet s'inscrit dans une démarche de création d'une plateforme d'intercoopération franco-palestinienne, regroupant des collectivités françaises et des collectivités palestiniennes. Cette démarche permet de mutualiser les compétences et les moyens et a déjà permis d'obtenir le soutien financier de l'Agence Française de Développement. Cette mutualisation est officialisée par la signature d'un protocole d'accord (Mémoire d'Entente) de l'ensemble des partenaires (Bailleurs de fonds, ONG, collectivités locales françaises et palestiniennes).

b) - Programme d'actions et plan de financement prévisionnel

Ce projet se développe sur 3 phases, correspondant à 3 années : 2014, 2015, 2016.

3 objectifs prioritaires guident ce projet :

Il s'agira tout d'abord de favoriser le développement économique local des territoires palestiniens en permettant aux populations locales d'accéder à des activités génératrices de revenus supplémentaires, ces revenus étant essentiellement générés par la création et l'exploitation d'un itinéraire touristique de randonnée.

Le second objectif est de renforcer la société civile et les capacités professionnelles des acteurs locaux, notamment des femmes, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel et culturel du territoire.

Enfin, la cohésion sociale entre tous les partenaires sera favorisée, que ce soit entre les communautés, entre les représentants de la société civile et les professionnels et entre les partenaires palestiniens et français.

Plan d'action de la première année

Concernant le premier objectif sur le développement économique local par de nouvelles activités, il s'agira de réaliser des diagnostics touristiques des espaces ruraux et des villes palestiniennes partenaires pour aboutir au repérage de l'itinéraire global, à l'identification des partenaires potentiels présents sur les territoires (coopératives agricoles, associations de femmes, etc.) et aux premières mises en place d'outils d'informations touristiques (panneaux, carte détaillée, etc.).

Concernant le second objectif autour du renforcement de la société civile et des capacités professionnelles des acteurs locaux, la première année sera essentiellement consacrée à la mise en place de sessions de formations pour 17 guides de randonnée et au renforcement des compétences des propriétaires de lieux d'hébergements alternatifs aux hôtels. Des formations seront également proposées à destination des coopératives de femmes sur le marketing et le packaging des produits agricoles locaux et des fabrications artisanales. Enfin, des actions de sensibilisation seront conduites à l'attention des autorités locales sur l'organisation de l'activité touristique.

Concernant le troisième objectif sur la cohésion sociale, seront organisés des séminaires d'échanges entre les différentes autorités locales palestiniennes, et des mini parcours de randonnées seront testés par les habitants des zones concernées.

Plus globalement sur l'ensemble du projet, des comités techniques bimestriels seront organisés pour assurer la bonne gouvernance du projet. 2 comités de pilotage annuels, en présence des élus français et palestiniens, en France et dans les Territoires Palestiniens se tiendront pour valider les bilans de l'année écoulée et les perspectives pour l'année à venir. Des comités de pilotage globaux seront organisés à l'occasion de rencontres internationales.

Budget prévisionnel année 1

Le projet triennal a un budget global de 1 216 375 € et fait l'objet d'un financement de l'Agence française de développement à hauteur de 599 000 € pour les 3 années.

Le budget de l'année 1 est de 437 373 €, dont 152 573 € de l'Agence française de développement.

La participation sollicitée auprès de la Communauté urbaine pour l'année 2014 est de 8 000 €.

Budget prévisionnel 2014 du projet			
Nature des dépenses	Montant (en €)	Nature des recettes	Montant (en €)
Achats d'études et de prestations de services, audit, capitalisation	115 400	Ventes de produits finis et prestations de services	20 000
Services extérieurs : locations mobilières et immobilières, assurances, documentation	78 925	Subventions d'exploitation publiques	245 948
		AFD	152 573
		MAE (aide au volontariat)	2 375
		Communauté urbaine de Lyon	8 000
		Région Rhône Alpes	30 000
		Conseil général de l'Isère	25 000
		Région Provence Alpes Côte d'Azur	10 000
		Besançon	10 000
		Grenoble	5 000
		Gières	3 000
Autres services extérieurs : randonnées collectives, séminaires inter-communauté, accueil des partenaires palestiniens en Rhône Alpes, formations	150 300	Subventions Fondations privées	145 925
		Abraham Path Initiative	45 925
		USAID	100 000
Impôts et taxes		Autres produits : Valorisation temps de travail	25 500
Charges de personnel : rémunération du personnel, charges sociales	52 500	Produits financiers	0

Autres charges de gestion courante	40 248	Produits exceptionnels	0
Total charges prévisionnelles	437 373	Total produits prévisionnels	437 373

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'association AFRAT dans la cadre de la phase 1 du projet sentier d'Abraham pour l'année 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'association AFRAT pour l'année 2014, phase 1 du programme,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association AFRAT définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer :

a) - ladite convention,

b) - le protocole d'accord (mémoire d'entente).

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2014 - chapitre 11 - compte 6574 - fonction 048 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.